

Pontarlier, le 23 mars 2023

Objet : modification de l'organisation des inscriptions

Madame, Monsieur,

Nous vous informons par le présent courrier que les modalités pour l'inscription ou la désinscription de vos enfants à nos activités périscolaires évoluent à compter du 15 avril 2023.

Aussi, l'article « **Article 5 - Modalités d'inscription et documents à fournir | L'organisation des inscriptions** » est modifié comme suit :

Périscolaire : Toute demande d'inscription / modification / annulation doit se faire **5 jours ouvrés avant l'accueil demandé via le Portail Familles**.

Inscription jusqu'au lundi soir pour le mardi de la semaine suivante par exemple.

Ce changement de modalités est devenu un impératif pour nous eu égard à la gestion des ressources humaines nécessaires au bon encadrement de vos enfants.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos respectueuses salutations

Jonas HERBERA
Directeur Territorial,
d'Associations et de Projets

